

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*\*

N° 2022.157

Nombre de membres:

Afférents au Conseil Municipal 29 En exercice 29

Qui ont pris part à la délibération 25 Pour : 25 Contre : 0

Abstention 0

Date de la convocation : 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s): M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Nelly DENES pouvoir à Mme Monique PONS, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Caroline CHALLET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

<u>Absent(s)</u> excusé(s): Mme Valérie VIGNE, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023

# Exposé:

Par délibération n°2022.19 en date du 8 mars 2022, la commune avait sollicité une subvention au titre de la DETR 2022 pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Ce projet n'ayant pas été retenu au titre des opérations subventionnables à la DETR pour 2022, il est proposé de représenter ce dossier au titre de la DETR 2023 en actualisant le montant des travaux au regard des appels à concurrence. Il est précisé que ces travaux vont démarrer début 2023 et doivent être achevés pour la rentrée de septembre 2024.

Le coût prévisionnel des travaux hors révisions de prix s'élève à 9 269 880,74 € HT selon le détail par lots ci-dessous :

Fournisseurs	НТ
Lot n°1 Gros œuvre / Fondations : ENPYCO	677 906,24 €
Lot n° 2 Charpente bois / murs ossature bois : GROUPEMENT COUSERANS / L'AGE DU BOIS / TOURNEE DU COQ	2 883 168,51 €
Lot n°3 Vêtures briques / Cloisons mobiles : LES BRIQUETEURS REUNIS	661 650,79 €
Lot n°4 Couverture / Etanchéité : GROUPEMENT COUFFIGNAL / M.A.E	700 610,95 €
Lot n°5 Menuiseries extérieures / Serrurerie : non attribué – estimation de la maitrise d'œuvre	982 537,20 €
Lot n°6 Cloisons / Doublages / Plafonds : GROUPEMENT PLATRIERS MIDI PYRENEES / ROUDIE CASSAET	174 432,29 €
Lot n°7 Menuiseries intérieures / Mobilier : COUCOUREUX	500 111,19 €
Lot n°8 Revêtements sols et murs / Peinture : GROUPEMENT LACAZE / ETR	288 265,15 €
Lot n°9 Electricité CFo/CFa : ALIBER & FILS	489 988,97 €
Lot n°10 CVC / Plomberie / Sanitaires : GROUPEMENT KALITEC / GASPARINI	986 603,00 €
Lot n°11 Ascenseurs : NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS	20 500,00 €
Lot n°12 Equipements de cuisine : BICHARD	120 000,00 €
Lot n°13 VRD : OTPS	677 807,53 €
Lot n°14 Espaces verts : CLARAC & CIE	72 798,92 €
Lot n°15 Panneaux photovoltaïques : AUTAN SOLAIRE	33 500,00 €

### Décision:

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire du préfet de la Haute Garonne en date du 12 octobre 2022, sur les opérations d'investissement pouvant bénéficier de la DETR en 2023,

Vu l'éligibilité de la commune à la DETR,

Vu le projet du nouveau groupe scolaire Gratian et son plan de financement,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

## Décide

Article 1: d'adopter le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire pour un montant de 9 269 880,74 € HT,

<u>Article 2</u>: de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour 500 000 € soit 4,8 % du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Etudes	89 109,17 €	106 931,00 €	DETR	500 000 €	500 000 €
Maîtrise d'œuvre	1 029 381,39 €	1 235 257,67 €	Département	1 500 000 €	1 500 000 €
Assistance Maîtrise d'Ouvrage	65 110,61 €	78 132,73 €	CAF	300 000 €	300 000 €
Travaux	9 269 880,74 €	11 123 856,89 €	Autofinancement	8 153 481,91	10 137 354,22
TOTAL	10 453 481,91 €	12 437 354,22 €	TOTAL	10 453 481,91 €	12 437 354,22 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement